

# La Kredietbank sous le feu de nouvelles attaques

## LE POINT

**LIBRE.** Après avoir passé 19 jours "très difficiles", Damien Wigny, président de la KBLux, a recouvré la liberté mercredi vers 16 heures. Ainsi en avait décidé le matin même la chambre des mises en accusation de Bruxelles, confirmant une première décision de la chambre du conseil du 5 novembre dernier. A "La Libre Belgique", il confie avoir été mis "sous pression" et assure : "Je garderai le secret".

**PERQUISITIONS.** Mercredi également, une vaste opération a été menée, dès l'aube, par les enquêteurs mandatés par le juge d'instruction Leys. Quinze perquisitions ont notamment visé une famille d'industriels de Mouscron, les Vuylsteke, qui, avec la complicité d'un gérant de la KB, ont mis en place un mécanisme de blanchiment.

**DEUX DOSSIERS DISTINCTS ?** Il existe deux dossiers distincts concernant la KBLux et la Kredietbank belge. Ces deux dossiers ne sont en principe pas liés. Il semble pourtant qu'à travers l'opération menée mercredi, les enquêteurs aient pu prouver les éventuels liens coupables qui uniraient la KB belge et sa filiale luxembourgeoise.

## Une famille de Mouscron permet d'atteindre la KB

Le juge d'instruction financier Jean-Claude Leys, qui épluche depuis des mois le volumineux dossier KB Lux, a-t-il enfin découvert le fil d'Ariane qui va lui permettre d'établir le lien douteux entre la Kredietbank, troisième banque belge, et sa "soeur" luxembourgeoise ? Que des Belges aient fraudé le fisc en dissimulant leur argent au Luxembourg est chose acquise et la justice en détient suffisamment de preuves. Par contre, malgré des dénégations - non anonymes - parvenues au juge et impliquant la KB belge dans ces opérations de blanchiment (celle-ci aurait joué les inter-

médiaires et envoyé ses riches clients au Luxembourg), rien, jusqu'ici, n'avait permis d'établir le fameux "lien objectif" entre les deux banques dans ce mécanisme frauduleux. Hier, mercredi, dès l'aube, une cinquantaine d'enquêteurs ont, à la demande du juge Leys, mais également de son collègue Favier, du parquet de Tournai, diligenté une quinzaine de perquisitions, à Tournai, Mouscron, Courtrai et Bruxelles (au siège central de la KB, avenue du Port). Huit de ces perquisitions ont eu lieu dans des habitations privées et sept aux sièges sociaux de banques, de sociétés anonymes et

de sociétés fiduciaires. L'opération, prévue de longue date, a été effectuée dans le cadre du dossier 35/96 sur la Kredietbank, lequel a déjà débouché sur l'ouverture d'autres dossiers et notamment celui à charge de la riche héritière Rita Verstraeten.

### BACK TO BACK

Plusieurs autres dossiers ont été transférés à divers parquets de province. C'est le cas notamment de celui à charge d'un client de la KB, la famille Vuylsteke, de Herseaux (Mouscron). Au départ, la famille est dénoncée par l'ISI (inspection spéciale des impôts) comme

détentrice d'un compte à la KB Lux, crédité d'une centaine de millions. Le dossier est envoyé par le juge Leys à son collègue Favier à Tournai, qui établit que la famille a mis en place un mécanisme frauduleux avec l'aide du gérant de la KB de Mouscron, lequel s'est fait l'intermédiaire avec la KB Lux et sa filiale Kredietrust.

En résumé, les Vuylsteke (Maurice, le père, et ses deux fils Paul et Joseph) ont blanchi une centaine de millions de francs au Luxembourg, selon la technique "back-to-back", qui consiste à placer l'argent au Luxembourg comme "caution", puis à le rapatrier

sous forme de crédit. Un autre montage financier a consisté à créer deux sociétés-écrans pour rendre anonyme la détention des deux entreprises belges (Vuylsteke et Drafil, deux entreprises de fabrication métallique à Mouscron) et donc éluder les droits de succession sur les actions et les sociétés elles-mêmes.

Mercredi, tant le père, Maurice Vuylsteke (aujourd'hui retraité, après avoir repris le flambeau de son père, Arsène), que ses deux fils (administrateurs des sociétés) ont été longuement auditionnés, ces deux derniers sans être inculpés. Maurice Vuylsteke, le patriar-

che septuagénaire, a été le dernier à quitter le parquet de Tournai, où il était toujours entendu à 19 heures. Le juge Leys détient-il enfin ce lien entre les deux banques qui lui permettrait de faire progresser considérablement l'enquête ? Dans un communiqué, la KB affirme en tout cas qu'au terme d'un "examen interne et externe approfondi", elle n'a trouvé aucune trace de "mécanismes fiscaux et encore moins de collaboration à une fraude fiscale quelconque". Ce n'est manifestement pas l'avis du juge "à la pipe".

Nancy FERRONI.

## Affaires KB et KBLux : deux dossiers différents

Le nom de Kredietbank a été souvent cité ces derniers mois, mais pour deux affaires bien distinctes.

**1. Affaire KBLux :** elle éclate en août 96 quand le Parquet de Bruxelles confirme qu'une instruction a été ouverte portant sur d'éventuels montages fiscaux entre la Belgique et le Luxembourg, qui auraient été réalisés avec l'aide de la Kredietbank et sa filiale, le Crédit général.

A l'origine de cette instruction se trouve une liste de 300 noms de clients de la KBLux dérobée par d'anciens cadres licenciés pour faute grave. Les montants en jeu seraient d'au moins 25 milliards.

L'instruction aboutit en mars 97 à une première inculpation, celle de Rita Verstraeten, une ancienne coiffeuse qui a hérité de 2,8 milliards de francs du milliardaire belge Roger Gosset qui a fait fortune dans les cigarettes.

Quelques temps plus tard, c'est une employée belge de la KBLux qui est inculpée. Et le 1<sup>er</sup> novembre 1997, c'est Damien Wigny, le pré-

sident de la KBLux, qui est arrêté à son domicile du Brabant wallon.

L'affaire KBLux comporte donc deux volets. D'une part, il y a les éventuels mécanismes financiers mis en place par la KB et le Crédit général pour éluder le fisc. C'est le juge d'instruction bruxellois, Jean-Claude Leys, qui est en charge de ce dossier. Il y a d'autre part les dossiers des clients dont certains ont été renvoyés dans des Parquets de province.

**2. L'affaire KB,** elle, éclate début janvier 97. Elle porte sur une éventuelle fraude portant sur la taxe sur les opérations de Bourse (TOB) qui doit être payée sur les transactions de valeurs mobilières.

En fait, il faut savoir que cela faisait déjà un certain temps que plusieurs banques belges faisaient l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Inspection spéciale des impôts (ISI). On leur reprochait d'avoir éludé la TOB dans le cadre d'opérations QFIE (la Quotité forfaitaire d'impôts à l'étranger), un mécanisme mis en place pendant les années 60 afin d'éviter

la double imposition. C'est ainsi que des banques comme la Paribas Belgique et le Crédit lyonnais Belgium ont négocié fin 96 d'importants redressements fiscaux.

Vers les années 92-93 déjà, afin de mettre fin à une utilisation abusive de la QFIE, une vingtaine de banques avaient accepté de payer des redressements fiscaux.

### TOURNOUR POLITIQUE

Pour la KB, l'affaire a pris une tournure nettement plus politique début janvier 97 quand sortent des informations selon lesquelles le ministre des Finances, Philippe Maystadt ou son cabinet, serait intervenu pour réduire l'amende qu'aurait dû payer la banque flamande.

Dans le cadre de cette affaire dont s'occupe le juge Jean-Claude Van Espen, plusieurs perquisitions ont été opérées notamment au siège bruxellois de la KB, au cabinet des Finances et au domicile de certains membres de l'administration fiscale, dont l'ex-numéro deux de l'ISI (il a depuis démissionné), Luc Coppens chez qui

on a retrouvé des traces d'un compte non déclaré aux Pays-Bas.

**3. Qui est la KB ?** La Kredietbank fait partie des trois plus grandes banques belges avec un total bilantaire d'environ 3.600 milliards de francs, un bénéfice de 13 milliards de francs, des fonds propres (pris au sens strict) de 78 milliards. Elle emploie un peu moins de 13.000 personnes. Elle est une filiale du groupe flamand Almanij spécialisé dans les activités financières. Elle se classe parmi les banques les plus rentables en Belgique.

**4. Qui est la KBLux ?** La KBLux est aussi une filiale d'Almanij. Elle se classe dans le top 5 des banques au grand duché. Institution prospère, elle n'a cessé de croître ces dernières années en s'implantant également en Suisse et à Monaco. Spécialisée notamment dans la gestion privée, elle a réalisé l'année dernière un bénéfice de 4 milliards de francs. Il est très difficile de savoir quel impact aura cette affaire sur ses activités.

AvC.

## A SAVOIR

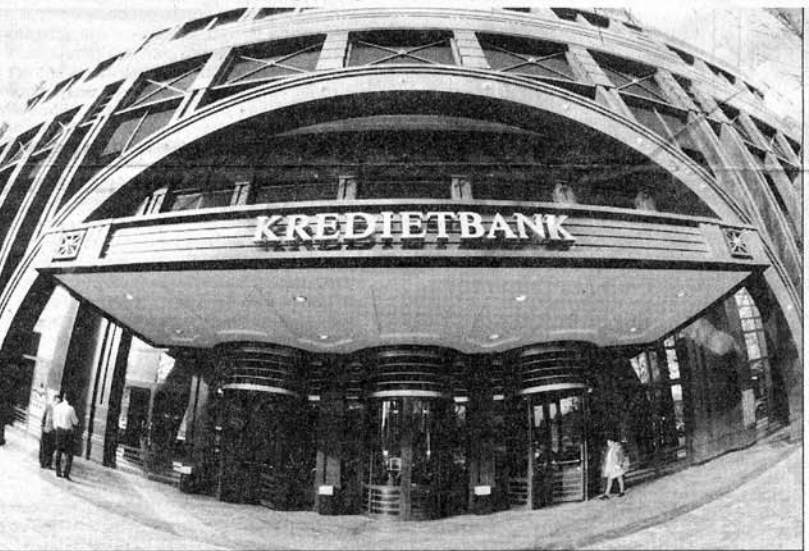
### Des industriels dynamiques

Les Vuylsteke, dont certaines entreprises et les domiciles privés ont été perquisitionnés mercredi, sont bien connus dans le petit monde industriel du Hainaut occidental. Leurs entreprises de fabrication métallique ont pris leur essor après la guerre et sont réputées pour leur dynamisme. Maurice, aujourd'hui septuagénaire, a repris le flambeau de son père, Arsène, et a désormais cédé le relais à ses deux fils, Joseph (52 ans) et Paul.

Hormis Vuylsteke sa et Drafil (qui transforme des fils métalliques, notamment en caddies pour les grands magasins), les deux sociétés desquelles les enquêteurs ont emporté mercredi des caisses de documents, la famille, établie à Herseaux (Mouscron), possède d'autres sociétés. Filaf est également active dans la transformation métallique, tandis qu'une autre société, à Renaix, s'attache à la fabrication de tubes. Une troisième, LSA, est établie à Leers-Nord, en France.

Drafil, carrière des Allumoirs à Mouscron, emploie 130 ouvriers. Joseph Vuylsteke est à la tête du conseil d'administration, son frère, Paul, est administrateur délégué. En 1995, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 489 millions, 75 de plus qu'en 1994.

N.Fe.



Quinze perquisitions ont été menées mercredi dès six heures à Mouscron, Tournai, Courtrai et Bruxelles, notamment au siège central de la Kredietbank et dans l'entreprise familiale Drafil, à Mouscron, à la demande du juge Leys (au centre). (Photos Rogé et Dersin)

## Expliquez-vous

### Damien Wigny : "Je garderai le secret"

Mercredi soir, peu après sa libération, M. Damien Wigny, président de la KB Lux, a accepté de répondre à nos questions.

**- Quel est votre état d'esprit au sortir de la prison ?**

- J'ai vécu une expérience douloureuse sur le plan personnel et parfaitement inutile. La détention préventive ne se justifiait pas. J'avais fait savoir par écrit que je me présenterais à toute convocation du juge. La pièce était au dossier.

**- Dès le début, les banquiers luxembourgeois ont affirmé que le dossier était vide. Partagez-vous cette vision optimiste ?**

- Bien sûr, je suis toujours optimiste. A propos des grands termes juridiques qui ont été utilisés comme l'"association de malfaiteurs", je tiens à affirmer que je suis président d'une banque et fier de l'être. Dans tout ce qu'on me reproche, on ne me parle jamais d'une banque mais d'"organisme" ou d'"association". Une banque fait des transactions bancaires, donne des services à ses clients dans le cadre juridique

qui est le sien. Nous respectons la loi et les règlements luxembourgeois. Demain, un banquier français ou singapourien pourra être accusé de complicité parce qu'il ne connaît pas la législation belge.

**- La terminologie juridique serait-elle inadaptée ?**

- On a dit aussi que j'étais sans domicile fixe alors que ma famille vit dans le même village depuis 1830. Il y a de quoi être étonné !

**- Avez-vous eu le sentiment, face aux enquêteurs, que le dossier était solide ?**

- Non. Si quelque chose a disparu, c'est qu'au contraire, on a voulu me faire reconnaître sous pression un certain nombre de choses. On n'y est pas parvenu. Il n'y avait d'ailleurs aucune raison.

**- Un banquier luxembourgeois peut-il être honnête au regard de la loi belge ?**

- Pourquoi se braquer par rapport à cette question ? Comment puis-je savoir si mon client de Hong Kong ou de Buenos Aires respecte la loi de son

pays ? Même si des problèmes fiscaux se posent, les banques ne sont pas le bras armé de l'Etat. De plus, à supposer qu'on puisse supprimer un problème fiscal, le banquier ne connaît jamais l'ensemble du patrimoine d'une personne.

**- Quid du blanchiment ?**

- La notion du blanchiment est tellement extensive qu'elle risque de ne pas être applicable. C'est toujours mauvais pour une loi quand elle est trop complexe et pas raisonnable. Le blanchiment, c'est l'argent du crime et de la drogue. On y a accroché un tas de trucs. C'est devenu un monstre !

**- On a dit que vous aviez pris des libertés avec le secret bancaire...**

- Absolument pas, je le nie formellement ! Le secret m'est imposé par la loi luxembourgeoise. Avec tout le respect que j'ai pour le système judiciaire belge, ce sera ma ligne de conduite à l'avenir aussi.

**- Vous sentez-vous une victime expiatoire ?**

- C'est plus qu'un sentiment, cela a été dit au tribunal

où l'on m'a considéré comme un "signe" et un "symbole". Cela ne pouvait être plus clair.

**- Comment s'est passé votre détention ?**

- A la prison, tout à fait correct. En dehors, en majorité correct. Quand on l'a vécu, on sait ce que c'est. Si on a des codes de procédure pénale, c'est pourtant pour défendre des principes de démocratie.

**- Quelles sont les conditions de votre libération ? Serez-vous reconvoqué ?**

- Je l'ignore. J'ai versé une caution de 5 millions. Je serai au bureau à Luxembourg ce jeudi matin. J'ai du travail.

**- Selon M<sup>me</sup> Verstraeten, vous l'auriez pressée de verser 300 millions de titres à M. De Keersmaecker...**

- C'est faux ! Je ne commente pas les transactions de mes clients quels qu'ils soient.

**- Vos loisirs en prison ?**

- J'ai beaucoup lu. James Joyce notamment.

Entretien : Pierre LOPPE.

## Le banquier libre, quelle entraide judiciaire entre les deux pays ?

Le banquier Damien Wigny, numéro un de la KB Lux qui a recouvré la liberté, pourrait se voir signifier prochainement un nouveau chef d'inculpation. Selon nos informations, Rita Verstraeten, lors des importants devoirs d'enquête effectués pendant la détention préventive de M. Wigny, a déclaré avoir été contrainte de remettre 300 millions de titres à Jean De Keersmaecker. L'homme d'affaires était déjà celui de Roger Gosset, magnat des cigarettes Saint-Michel, duquel l'ancienne coiffeuse a hérité de 2,8 milliards de francs, dont 2 milliards planqués à la KB Lux. A la mort de l'industriel, M. De Keersmaecker a hérité de dix millions de francs.

Jean De Keersmaecker n'a jamais nié avoir reçu les titres en question de Mme Verstraeten, mais c'est, à notre connaissance, la première fois que celle-ci affirme qu'elle a été forcée d'agir en ce sens, sur conseil de son banquier, Damien Wigny, qui nie. Il s'agissait de rémunérer les "bons services rendus"

par l'homme d'affaires, et la justice belge dispose d'un document écrit, signé de la main de M. Wigny, qui attesterait de l'opération. Pour rappel, M. De Keersmaecker a été inculpé dans le cadre de cette affaire et remis en liberté le 13 juin dernier. Les 300 millions de titres et actions avaient, en guise de condition à sa libération, été consignés entre les mains de ses avocats.

Damien Wigny, quant à lui, a été notamment inculpé, le 1<sup>er</sup> novembre, de faux, d'escroquerie, de blanchiment et d'association de malfaiteurs : le juge Leys le soupçonne d'avoir conseillé l'héritière en vue d'éluder le fisc belge. Divers documents saisis concernant des opérations de rapatriement de l'argent noir en Belgique et en Espagne pour l'acquisition de diverses propriétés.

Les dernières déclarations de Mme Verstraeten expliquent sans doute pourquoi le parquet de Bruxelles présente désormais M. Wigny comme le "maître d'oeuvre" du mécanisme frauduleux mis en place, Mme Verstraeten étant,

eux, désignés comme les "concepteurs". La chambre des mises en accusation de Bruxelles, instance d'appel, a donc confirmé mercredi, après s'être donné un délai de réflexion de quelques jours, l'ordonnance rendue le 5 novembre en 1<sup>re</sup> instance par la chambre du conseil.

Cette dernière avait estimé que le mandat d'arrêt à charge de M. Wigny était fondé, que les indices de culpabilité étaient suffisants, mais avait toutefois décidé de sa remise en liberté sans conditions, si ce n'est le versement d'une modeste caution de cinq millions de francs. Le parquet de Bruxelles, en appel, avait été suivi par le parquet général et, vendredi dernier, l'avocat général Philippe Ullmann avait lui aussi requis le maintien en détention. La Cour, représentée par un juge et deux conseillers, devait obtenir l'unanimité des voix pour réformer l'ordonnance de 1<sup>re</sup> instance et donc maintenir le banquier en détention : ce ne fut pas le cas. Dans ses attendus, l'arrêt de la chambre des mises en accusation reprend les mêmes char-

ges - voire accentuées - envers M. Wigny, mais le libère.

La caution a été déposée par son avocat, M<sup>re</sup> Hirsch, à la Caisse de dépôt et consignation et, vers seize heures, le banquier quittait les austères murs de la prison de Forest.

### RESTRICTION

Reste maintenant à définir les modalités d'une entraide judiciaire entre la Belgique et le Luxembourg pour les suites du dossier : des suites attendues au vu de cette inculpation en tant que chef d'une association de malfaiteurs, laquelle vise précisément la pratique de quelques cadres de la banque KB Lux. Pareille demande d'entraide doit être exprimée par voie officielle, diplomatique, ce qui n'est pas encore cas, nous a dit mercredi le procureur Heisbourg au parquet grand-ducal, plus loquace que ses collègues belges. En outre, cette entraide judiciaire est très généralement restreinte lorsqu'il s'agit de matières fiscales, éminemment sensibles, on le sait, au Luxembourg.

N.Fe.